



FORMATION SUR LA REGLEMENTATION DES RISQUES ET DANGERS DES ETABLISSEMENTS DE TYPE P

PUBLIC ET PRE-REQUIS	VALIDATION
Salariés de l'entreprise	Attestation de formation

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Exercice pratique

OBJECTIF

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Sensibiliser les participants à la nécessité des mesures de prévention
 - Rendre les participants capables d'identifier un risque, un danger, de le répertorier et d'informer la hiérarchie
 - Sensibiliser les participants aux consignes mises en place dans l'établissement et à savoir les lire
- Rendre familier les moyens de prévention mis en œuvre dans l'établissement

Remise d'une attestation de formation.

DURÉE

7 heures, 1 jour

LIEU DE FORMATION

Voir convention.

DATE

Voir convention.

NOMBRE MINIMUM ET MAXIMUM DE STAGIAIRES PAR SESSION

Minimum : 1 - Maximum : 12

FORMALISATION A L'ISSUE DE LA FORMATION

SUIVI DE LA FORMATION

Feuille de présence.

METHODES PEDAGOGIQUES

La méthode pédagogique prend appui à la fois sur **une approche théorique** et sur des cas **pratiques** permettant les échanges entre les participants et les formateurs.

Manipulation des moyens mis à disposition sur le site. Visite dans le bâtiment avec participation des stagiaires afin de valider la mise en pratique des cours.

DESCRIPTION

Jour 1

Apprendre à reconnaître un risque

- Identification et analyse des risques potentiels et existants dans l'établissement
- La conduite à tenir devant un risque et un danger
- Les conséquences probables d'un danger
- Les bons réflexes pour réduire les risques

Explication des différents moyens mis à disposition des salariés dans les établissements de type P

- Explication sur les différents moyens mis à disposition par l'établissement accessibles à tous
- Les différents moyens d'alerte
- Consignes générales de l'entreprise
- Consignes particulières
- Sensibilisation à la réaction de différents matériaux

L'alerte et l'alarme

- Les différents moyens d'alerte
- Connaissance des consignes existantes
- Les démarches à suivre
- Les interlocuteurs privilégiés
- Apprendre à reconnaître un message d'alarme
- Connaissance des consignes existantes
- Conduite à tenir
- Rappel des rôles du serre file et le guide file
- Accueil et guidage des secours

Pratique

- Vérification de la maîtrise des équipements de prévention existant sur le site à la disposition des salariés.
- Visite guidée de l'établissement et repérage des risques et des moyens à disposition et participation des salariés sur l'existant.

SAS WS CONSEILS

SIRET 894 117 589 00024 – TVA intracommunautaire FR42 894 117 589

Organisme de Formation N° 11922415392

22, rue Madeleine Michélin – 92 200 Neuilly-sur-seine - Tél : 01 87 44 28 29